

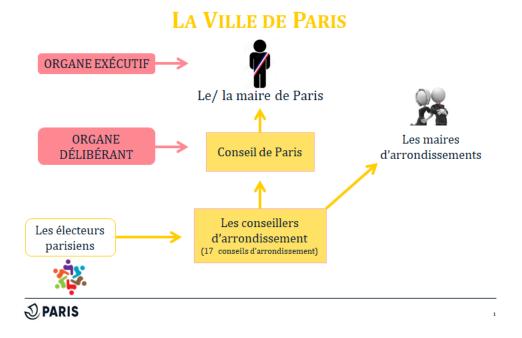
Support stagiaire

--- --- ----

Institutions et Environnement professionnel

I. L'ORGANISATION DE LA VILLE DE PARIS

A- LES INSTITUTIONS CENTRALES DE LA VILLE DE PARIS



1) L'exécutif de la Ville de Paris

a. La maire de Paris

La Maire de Paris a pour **double fonction chef de l'exécutif parisien** et par ailleurs agent de l'État. Il a en charge de préparer et exécuter les décisions du Conseil de Paris dont il peut recevoir certaines attributions telles que la fixation et la modification de l'affectation des propriétés communales, la réalisation de certains emprunts, la délivrance des concessions dans les cimetières, l'acceptation des dons et legs.

Elle est élue par et parmi les membres du Conseil de Paris.

Le cabinet de la Maire de Paris de Paris l'assiste et l'accompagne dans l'exercice de ses responsabilités, préparer ses décisions et suivre leur mise en œuvre.

b. La répartition des pouvoirs de police

LA RÉPARTITION DES POUVOIRS DE POLICE

La Maire de Paris

- Salubrité sur la voie publique
- · Salubrité des bâtiments
- · Bruits de voisinage
- · Police funérailles
- · Bon ordre dans les foires et marchés
- · Police des baignades
- Police de conservation dans les dépendances domaniales
- · Circulation et le stationnement
- · Délivrance passeport et C.N.I.

Le Préfet de police

- Pouvoir de police administrative général
- · Le maintien de l'ordre public

Convention de coordination

entre la Préfecture de Police et la Mairie de Paris

+ Contrôle de légalité des actes du Maire



Ecole des Métiers de la Sécurité | Mai 2022 29

c. Les adjoints à la maire de Paris

Les rôles et missions des adjoint·es sont attribués par la Maire. Ils sont élus lors de la première réunion du Conseil Municipal, en même temps que l'élection du Maire. La durée du mandat des adjoint·es au maire, de 6 ans, est identique à celle des conseillers municipaux. Les adjoint·es au Maire permettent de contribuer à l'élaboration de la politique dans un secteur donné.

2) L'organe délibérant de la Ville de Paris

a. Le conseil de Paris

LE CONSEIL DE PARIS

Le rôle du Conseil de Paris :

- L'assemblée délibérante de la Ville de Paris.
- Les membres <u>débattent</u>, <u>votent</u>, <u>rejettent</u>, <u>amendent ou approuvent</u> des vœux et des projets de délibérations

La composition du conseil de Paris : 163 conseiller.ère.s





Les compétences du Conseil de Paris : il exerce les compétences de la commune et du département de Paris



b. Le circuit d'une délibération à Paris



B- LES MAIRES D'ARRONDISSEMENTS: LES INSTITUTIONS LOCALES

1) Le maire d'arrondissement

LE RÔLE D'UN MAIRE D'ARRONDISSEMENT

- Pouvoir d'avis
- Pouvoir de nomination
- Pouvoir de gestion des équipements de proximité (dont crèches, gymnases)
- Pouvoir de proposition en matière d'attribution de logement social





Ecole des Métiers de la Sécurité | Mai 2022 34

2) Les conseils d'arrondissements

LES PRÉROGATIVES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Pouvoir d'avis

- ➢ sur les projets de délibération dont l'exécution est prévue dans les limites de l'arrondissements
- Sur le montant des subventionnés que le conseil de Paris se
- les conditions d'admission dans les équipements de proximité (crèches, écoles, équipements sportifs...)
- Un pouvoir de saisine du Conseil de Paris sur un dossier qui concerne l'arrondissement ainsi que d'un pouvoir de déposer des vœux relatifs à la vie de l'arrondissement,
- Un pouvoir de consultation sur les projets de transformation d'immeubles en bureaux ou en locaux d'habitations sur l'établissement, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme,
- Gestion les équipements de proximité



Conseil d'arrondissement du 18^{ème}

DPARIS

21

3) Les conseils de quartier

Les conseils de quartier sont des <u>lieux d'information</u>, <u>d'écoute</u>, <u>de débats et d'expression</u> <u>concernant les projets d'aménagement du quartier</u>, <u>la vie de quartier ou encore l'amélioration</u> <u>du cadre de vie</u>.

Ils permettent de mieux informer la population du quartier. Ils sont un des relais entre les services de la mairie et les élus et la population du quartier, sans être les représentants des premiers ou des seconds.

Ils sont force de proposition et peuvent soumettre des vœux au conseil d'arrondissement, celuici prenant la décision de les accepter ou non et de les redistribuer vers les autorités compétentes, en fonction du domaine d'action en jeu

4) Le conseil de sécurité parisien

LE CONSEIL DE SÉCURITÉ PARISIEN

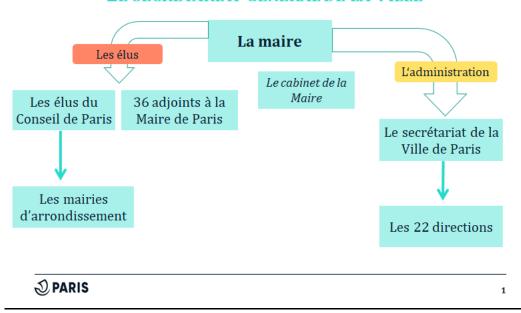


II. L'ADMINISTRATION DE LA VILLE DE PARIS

L'administration parisienne c'est 55 000 fonctionnaires, 1 secrétariat général, 22 directions déconcentrées.

I- LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE PARIS

LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE



LE RÔLE DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- Rôle de direction et de coordination des services à la mise en œuvre du projet de mandature
- > Coordination est pilotage des projets qui concernent plusieurs directions
- ➤ Il est responsable du pilotage des services de la Ville : il coordonne l'action et le fonctionnement de toutes les directions.



II- LES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Il existe 22 services déconcentrés de la ville de Paris :

- Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT)
- Direction de l'Information et de la Communication (DICOM)
- Direction de la Propreté et de l'eau (DPE)
- Direction des affaires culturelles (DAC)
- Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE)
- Direction de l'Immobilier, de la Logistique et des Transports (DILT)
- Direction de la Police municipale et de la Prévention (DPMP)
- Direction des Affaires Juridiques (DAJ)
- Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE)
- Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)
- Direction des Ressources Humaines (DRH)
- Direction des Affaires Scolaires (DASCO)
- Direction des Finances et des Achats (DFA)
- Direction du Logement et de l'Habitat (DLH)
- Direction des systèmes d'information et du numérique (DSIN)
- Direction des Familles et de la Petite Enfance (DFPE)
- La Direction de la transition écologique et du climat (DTEC)
- La Direction des solidarités (DSOL)
- Direction des Constructions Publiques et de l'Architecture (DCPA)
- Direction de l'Urbanisme (DU)
- Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD)
- Paris Musées

1) La DJS (Direction de la jeunesse et des sports)

La DJS participe à la conception et à la mise en œuvre des politiques municipales de Sport et de Jeunesse. Elle gère **et entretient un patrimoine d'équipements.**

2) La direction de la voirie et des déplacements

Elle réalise les grands projets d'aménagements de voirie (prolongement du tramway T3, aménagement de grandes places, réseau vélo) ainsi que les projets locaux décidés dans le cadre du budget participatif ou à l'initiative des mairies d'arrondissement.

La DVD met également en œuvre la politique de stationnement (contrôle du stationnement de surface, gestion des concessions de parkings souterrains, gestion des fourrières et préfourrières.) et accompagne le développement des transports en commun.

3) La direction de l'urbanisme

Elle élabore **le Plan local d'urbanisme (PLU)** en prenant en compte les besoins et attendus exprimés lors des procédures de concertation. Le PLU, avec son Projet d'aménagement et de développement durable, exprime les grandes orientations de la ville en matière d'aménagement en lien avec d'autres documents tels que le Plan climat, le Plan de déplacements de Paris ou le Programme local de l'habitat, et définit les règles d'urbanisme applicables sur le territoire parisien.

La direction de l'Urbanisme élabore le règlement local de publicité, des enseignes et préenseignes de Paris.

Elle délivre les autorisations d'urbanisme et du paysage de la rue, contrôle leur mise en œuvre et recouvre les taxes.

4) La DASCO (Direction des affaires scolaires)

PPT slide 16

Au niveau territorial, on retrouve les circonscriptions des affaires scolaires et de la petite enfance (Centre, 5/13, 6/14, 7/15, 8/9/10, 11/12, 16/17, 18, 19, 20)

Les circonscriptions sont responsables du fonctionnement des établissements scolaires, des activités périscolaires et des crèches. Chaque circonscription est placée sous l'autorité d'un(e) chef(fe) de circonscription, qui à l'écoute de la communauté scolaire est l'interlocuteur privilégié des directeurs d'école et de crèche, des élus et des parents.

5) La DPE (Direction de la propreté et de l'eau)

Les divisions de la PMP sont en lien avec les divisions territoriales de la DPE correspondantes. Il y a 14 divisions (Centre, 5/6, 7/8, 9,10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20).

Les agents peuvent être amenés à réaliser des opérations conjointes avec les services de la DPE. Il s'agit notamment des opérations personnes à la rue qui ont lieu chaque semaine. Ces opérations visent le nettoyage des lieux de vie des personnes à la rue sur la voie publique. Les agents de la DPMP interviennent en sécurisation.

6) La DEVE (Direction des espaces verts et de l'environnement)

Elle est chargée de l'embellissement de l'espace public et de la réorientation paysagère de la Ville. Elle met en œuvre une politique de développement du végétal et de l'agriculture urbaine.

- Elle assure le suivi des grands projets d'aménagement paysager et la mise en place de la politique de conservation et d'amélioration du patrimoine végétal, arboré et immobilier dont elle a la charge.
- Elle développe les conditions de propreté, d'hygiène et de sécurité nécessaires à un accueil optimal du public sur l'ensemble des parcs et jardins parisiens.
- Elle crée, rénove, entretient, exploite les parcs, squares, promenades et jardins municipaux et les bois de Boulogne et de Vincennes.
- Elle gère et entretient les plantations d'alignement.
- Elle conserve et met en valeur les collections botaniques municipales.

• Elle intervient dans la protection des plantations dans les propriétés privées et, à ce titre, est consultée lors de l'instruction des permis de construire et des permis de démolir

7) <u>La DDCT (Direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires)</u>

Les inégalités sociales et urbaines se concentrent principalement dans les quartiers dits "politique de la ville" où vivent environ 350.000 habitants. La politique de la ville œuvre pour assurer l'égalité entre les territoires et pour améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers populaires.

Les EDL (équipes de développement local) sont pilotées par un.e chef.fe de politique de la Ville, elles sont au nombre de neuf sur le territoire parisien.